

Le CO₂ est-il un gaz maudit ?



Le CO₂ est-il ce gaz maudit, le grand responsable du réchauffement climatique qui nous inquiète tous ? Rappelons-nous que le CO₂ est

un des constituants de base de notre univers, qu'il a toujours existé, souvent à des concentrations dans l'atmosphère bien plus fortes qu'aujourd'hui ; et que, grâce à cette merveille qu'est la photosynthèse, il capte l'énergie solaire et la stocke sous forme de carbone dans les sucres, produits de cette synthèse. Ces sucres évolueront : ce sera la biomasse végétale, toute la verdure de notre planète, la nourriture des animaux, la biomasse animale, notre propre biomasse, l'origine de toute la vie qui s'épanouit sur notre planète ; ces sucres deviendront également au cours des millénaires le charbon, le pétrole, le gaz naturel qui nourrissent notre civilisation actuelle. Mais quelle est sa responsabilité dans le réchauffement climatique ?

La vie sur Terre n'est possible que grâce à l'effet de serre qui nous réchauffe et tempère les variations jour-nuit. Encore faut-il que ce mécanisme subtil ne soit pas dérégulé par le CO₂. En fait, le Giec a montré que le gaz à effet de serre de très loin primordial était tout simplement la vapeur d'eau dont la masse est globalement constante sur notre Terre. C'est un facteur de stabilité de l'effet de serre. Le CO₂ n'agit que de façon limitée. Ce n'est qu'un des paramètres parmi d'autres pour expliquer le phénomène du changement climatique. Mais pourquoi les médias nous présentent-ils ce CO₂, source de vie et d'énergie, comme le seul responsable de nos maux actuels ? Rappelons-nous aussi que le climat a toujours varié et continuera donc à varier. Notre der-

nier millénaire a été marqué par deux épisodes importants : l'"optimum climatique médiéval", de 1000 à 1300, l'âge d'or des Vikings, le Groenland était "Greenland", la Terre verte ; et, de la fin du XVI^e au début du XIX^e siècle, un "petit âge glaciaire", on patinait sur les canaux gelés des Pays-Bas, le Rhône charriait des glaçons. Sommes-nous dans un épisode de "petit âge chaud", aidé par l'action de l'Homme ? Si oui, espérons qu'on soit près de son maximum, car tous ces épisodes se traduisent par une courbe en cloche : remontée puis redescende des températures.

Guy Puech et Jean-Louis Cuq,
Membres de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier

Le hasard du calendrier, c'est ça !

Patrice Balkany, reconnu coupable de fraude fiscale et autres, vient d'être libéré sans aucune caution. Jean-Louis Leroux, agriculteur dans la Marne, est incarcéré depuis deux semaines pour avoir enfin défendu son outil de travail contre les individus venus lui voler du gazole alors qu'il avait subi plus de 40 cambriolages auparavant. Mais si Monsieur Leroux n'avait, comme tant d'autres citoyens, pas été agressé, il n'aurait jamais été inquiété. Les forces de l'ordre sont impuissantes car la loi est faite pour protéger la délinquance. Pas étonnant que les voleurs s'en sortent toujours plus facilement que les victimes. Une illustration de plus que la France n'est plus un État de droit quand la justice s'empresse de libérer les délinquants et d'emprisonner les innocents. Hasard du calendrier, en ces temps de campagne électorale,

des maires RN, loin des bobos parisiens, qui ont remis de l'ordre dans leurs villes respectives en Occitanie avec parfois des résultats spectaculaires, sont en passe d'être réélus. L'État voudrait faire la publicité pour ce parti qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

Stanislas Ciecierski
(Rodilhan)



QUESTION DE DROIT

PAR ME JULIE SERRANO

Suis-je obligé d'être père ?

Puis-je refuser juridiquement ma paternité ?

Le refus de paternité n'est pas juridiquement admissible. Seul le droit de ne pas reconnaître l'enfant existe. Toutefois, l'enfant dispose d'une action en recherche de paternité. Dans le cas où il a une filiation déjà établie, il faut contester cette filiation, en obtenir l'annulation, avant d'engager la recherche de paternité. À défaut, l'action sera déclarée irrecevable. Il existe deux autres cas d'irrecevabilité : l'inceste et lorsque l'enfant est placé en vue de son adoption. L'action doit être engagée devant le tribunal du lieu de résidence du père prétendu. L'action appartient à l'enfant (jusqu'à ses 28 ans) ou à ses héritiers. L'action se fait à l'encontre du père prétendu ou à l'encontre de ses héritiers s'il est décédé ou de l'État si les héritiers ont renoncé à la succession. Si l'action est recevable, les tribunaux ordonnent une expertise génétique. Il est possible de la refuser, mais la jurisprudence considère cela comme un aveu de paternité. Si le tribunal fait droit à la demande de l'enfant, la filiation sera établie rétroactivement à la date de naissance de l'enfant et fera naître des obligations : exercice de l'autorité parentale, pension alimentaire et l'attribution éventuelle du nom du père.



Lettre ouverte aux paysans français

Alors que s'ouvre l'édition 2020 du Salon international de l'agriculture sous la bannière "L'agriculture vous tend les bras", les membres de la plateforme Pour une autre PAC (*), associant paysans et citoyens engagés, prennent au mot cette main tendue et affirment que l'agriculture nous concerne tous. Chaque année, le Salon expose ses produits de terroir, ses charolaises et ses paysans fiers de partager les fruits de leur labeur avec les consommateurs. Replet d'une profession heureuse et dédiée à la qualité, ou image biaisée ? En réalité, paysans et non paysans s'alarment de la situation du secteur : revenus bas, demande croissante des consommateurs pour une alimentation de proximité sans produits de synthèse et respectueuse du bien-être animal, non-renouvellement générationnel des actifs agricoles, menaces environnementales sur la production, etc. La Politique agricole commune subventionne massivement les agriculteurs européens. Sa ré-



forme, qui sera scellée fin 2020, est la dernière opportunité de redonner un avenir au secteur agricole avant que des tendances irréversibles ne soient franchies. Si nous partageons les constats, nous devons aussi nous entendre sur les solutions. C'est justement l'objet de notre collectif, mêlant expérience de terrain et prise en compte de tous les enjeux de la PAC : alimentation saine, diversifiée et

accessible, dynamisme des zones rurales, renouvellement des générations, bien-être des animaux d'élevage, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, lutte contre le changement climatique, souveraineté alimentaire, santé publique. Entre paysans et citoyens, le dialogue est possible ! Dans le cadre de la réforme, un débat public sera ouvert ce dimanche. L'occasion d'éviter le repli sur soi du monde agricole, à l'heure où la société devrait considérer le rôle essentiel du travail paysan et où le système agricole dans son ensemble doit être revu pour répondre à l'intérêt général. Pourtant, l'ampleur des changements requis se heurte à l'opposition des représentants de certains syndicats agricoles et lobbies de l'agro-industrie, à l'image des récentes tentatives de réforme des politiques agricoles. Demandons aux responsables politiques d'oser une vraie réforme de la PAC ! Transformons-la en un PAACTe (pacte fondé sur une Politique

agricole et alimentaire commune) entre les paysans et la société, permettant aux premiers de vivre fièrement de leur métier et à leurs concitoyens de bénéficier de leur activité.

(*) Liste des 41 organisations paysannes, environnementales, de bien-être animal, de solidarité internationale et de consommateurs signataires : Afac – Agro-foresteries, Confédération paysanne, Fadear, Fnab, MRJC, Reneta, Réseau Civam, Terre de liens, Terre et humanisme, Unaf, Agir pour l'environnement, CIWF, Fédération des CEN, Fédération des PNR, FNH, FNE, Générations futures, Greenpeace, Humanité et biodiversité, Les amis de la Terre, LPO, Réseau action climat, Welfarm, WWF, ActionAid France, Agter, Attac, CFSI, ISF-Agrista, SOL, Réseau foi et justice Afrique Europe, Bio Consom'acteurs, Citoyens pour le climat, CMR, Commerce équitable France, Générations cobayes, Les amis de la Conf, Miramap, Resolis, Secours catholique, Slow Food.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

"Si j'étais maire..., mon projet serait..."

Si vous étiez maire, que décideriez-vous pour améliorer la vie locale ? Environnement, circulation, transports, culture, urbanisme, logement, transports, propreté, voirie..., faites-nous part de vos idées. Comment ? C'est très simple. Écrivez-nous vos idées en quelques lignes et adressez-les nous à l'adresse suivante : Si j'étais maire – Midi Libre, rue du Mas de Grille, 34 438 Saint-Jean-de-Védas. Dans le courrier, indiquez vos nom et prénom, votre commune et vos trois idées pour votre ville en expliquant les raisons pour lesquelles vous faites cette proposition. Nous publierons vos idées dans nos pages Tribunes Libres. Vous pouvez transmettre votre message par courriel à l'adresse sijetaismaire@midilibre.com

Olivier Biscaye

Créons un musée de l'Homme de Montpellier

Avec les échéances électorales, ressortent des cartons, à Montpellier, les projets d'édification d'un musée du corps humain. Il est vrai que sa faculté de médecine et ses autres établissements scientifiques sont largement dotés en ce domaine, particulièrement après un leg parisien décisif. Mais l'intitulé du projet de musée, procède de la pensée que le corps humain serait une espèce de machine parfaitement connue (faux), à la mécanique totalement analysée (faux), régie par un cerveau dont les fonctions sont entièrement maîtrisées (faux). Voilà une conception matérialiste de l'Homme, qui évacue tous les aspects et acquis philosophiques et métaphysiques, les

spiritualités... Les problèmes financiers inhérents au fonctionnement des musées mis de côté, si l'on veut vraiment une belle construction à Montpellier, alors nommons-le musée de l'Homme ! Il en existe un, fameux, à Paris. Alors nous ferons ici le musée de l'Homme de Montpellier !

Professeur François-Bernard Michel
(président de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France et de l'Académie nationale de médecine)



NOTRE OPÉRATION "SI J'ÉTAIS MAIRE"

Des zones de courtoisie à Montpellier

Si j'étais maire de Montpellier, je déclarerais l'urgence de ralentir pour répondre enfin à l'urgence climatique annoncée en 2019 sans que la moindre mesure ait été prise pour agir. Pour la circulation il s'agira de réduire la vitesse, sa violence, le bruit, la pollution, par une multiplication de zones de courtoisie (vitesse limitée à 20 km/h) permettant un partage des rues équitable entre piétons, cycles, automobiles. Pour encourager la sociabilité et l'attention à l'autre, il faudra faciliter la marche à pied en rendant la ville perméable, passages à travers les zones commerciales et administratives, les universités, ouverture de chemins le long des cours d'eau les plus discrets et vers la proche campagne.

Nous retirerons la publicité des rues, surtout les panneaux numériques, nous réduirons l'éclairage urbain ; nous consacrerons les budgets à la préservation des espaces naturels et agricoles accueillants, à l'installation et au soutien d'agriculteurs urbains. Ainsi le rythme métropolitain de notre siècle se convertira à la belle lenteur de la nature. Pour aller plus loin, nous appliquerons à notre ville les idées de l'économiste britannique E.F. Shumacher, auteur en 1973 de *Small is beautiful – une société à la mesure de l'homme*. Nous créerons pour Montpellier la devise « *Slow is beautiful* » pour l'échelle internationale, pour la francophonie « *Le plaisir c'est ralentir* », et dans notre Clapas « *Pla es polit* ».

Jean-Paul Andrieu (Montpellier)

Renforcer nos liens avec la Métropole

Mes trois propositions pour Pignan seraient les suivantes :
1. Poursuivre l'aménagement du parc du Château, très disparate, après la rénovation réussie de l'aire de jeux des enfants
2. Renforcer les liens et améliorer les relations avec la Métropole, compte tenu de ses multiples compétences sur notre commune.
3. Être force de proposition pour le futur circuit du bus qui nous reliera au terminus de la ligne 5 du tram.

Christian Roux

Exprimez-vous sur un sujet d'actualité, posez vos questions

Par courriel à l'adresse : courrierdeslecteurs@midilibre.com

Par courrier postal à :
Midi Libre "Courrier des lecteurs"
34438 Saint-Jean-de-Védas